

L'ALPHABETISATION DANS LE RHONE

AU DÉBUT DU XIX^e SIECLE

Cette étude est-elle encore dans le courant de l'historiographie contemporaine ? On est en droit de se le demander. Publiée tard, trois ans après la grande enquête dirigée par MM. Furet et Ozouf (1), alors qu'elle avait été amorcée au cours de l'année 1972-73, elle est un symbole des pesanteurs qui grèvent les travaux des recherches collectives en histoire. Ce n'est que lentement, en effet, qu'ont pu se poursuivre les longs dépouillements nécessaires à son élaboration, dans le cadre de notre Centre qui a dû réduire ses ambitions à une étude chronologiquement limitée (1816-1820). S'il ne nous semble pas superflu d'en faire connaître aujourd'hui les résultats, c'est parce que ceux-ci concernent une région — et non des moindres — laissée à l'écart par MM. Furet et Ozouf et que la méthode utilisée, la micro-analyse *de détail* — nous insistons — a fait office de test. C'est la limite, et peut-être, la valeur intrinsèque de ce travail.

C'est, en effet, sur une base essentiellement statistique, les signatures des 14.377 actes de mariage contractés à Lyon et dans le département du Rhône de 1816 à 1820, que repose cette enquête. Aussi, proposons-nous, avant tout, un *tableau* de la situation «culturelle» d'un département français au lendemain de la Révolution et de l'Empire. Nous avons toutefois essayé, par l'étude des signatures des parents, d'aborder un aspect moins statique pour cerner des évolutions et saisir l'impact de la Révolution sur l'accession à la culture écrite.

Le tableau, par lui-même, n'est pas sans intérêt. En effet, autant que la Bourgogne, le département du Rhône se situe à la limite de ces deux zones révélées par le recteur Maggiolo dans la première grande enquête réalisée : le Nord-Est de la France, fortement et anciennement alphabétisé, le Centre et le Sud, très en retard. La ligne de séparation Saint-Malo - Genève passe précisément par le Nord de notre département.

Mais, plus encore que par sa situation, le département du Rhône vaut par la présence de Lyon. On sait assez que l'enquête de Maggiolo sous-estimait les données urbaines. Les travaux de MM. Furet et Ozouf n'ont comblé cette lacune que partiellement pour les grandes villes — le Bordeaux de M. Poussou est la seule ville importante qui y soit étudiée, mais au XVIII^e siècle — Notre travail permet donc de pénétrer dans une des trois plus grandes villes de France, et en outre, et par contraste, avec une partie de son arrière-pays — une partie seulement puisque le Rhône est une entité administrative qui est très loin d'englober la totalité de la zone d'influence de Lyon — de saisir les entraînements éventuels sur les zones rurales environnantes pour cerner un type nouveau de rapport villes-campagnes.

Ainsi justifiées les limites géographiques et chronologiques de notre enquête, il reste à expliquer les buts que nous nous sommes assignés. Tenant à décrire, il nous faut, dans une première partie, présenter les résultats statistiques d'ensemble afin de situer les plages géographiques de l'alphabétisation en isolant constamment Lyon du reste du département. Il faudra, ensuite, présenter la diffusion de cette culture écrite au sein des familles et des générations et essayer d'en découvrir les moteurs — ou les freins — que sont l'industrialisation et la scolarisation puisqu'on sait qu'aujourd'hui ils sont fortement remis en question en tant que facteurs actifs de l'accession à l'écrit.

LES SOURCES

Parce qu'ils sont bien connus et couramment exploités depuis quelques années, les actes de mariage ne demandent pas ici une présentation détaillée. Ce sont des sources maintenant tout à fait classiques. Précisons que dans le département du Rhône, à cette période, ces actes comportent toutes les mentions requises par l'état civil : nom des époux, profession, domicile, date et lieu de naissance. Seule fait défaut la profession de l'épouse, au moins en milieu rural, les jeunes filles n'ayant, le plus souvent, d'autre activité que celle de seconder leurs parents. A Lyon, par contre, où leur autonomie professionnelle est plus grande, cette mention est plus régulièrement portée. Il peut arriver aussi que la date de naissance des époux ne soit pas indiquée et qu'elle ait été remplacée par une mention de l'âge calculé en années révolues. Plus grossière, cette indication nous a toutefois semblé suffisante pour l'étude démographique des signants et des non-signants.

Précisons que nous avons travaillé sur les doubles conservés aux Archives Départementales du Rhône, la quête des originaux nécessitant des déplacements dans les communes qu'il ne nous était pas possible d'effectuer (sauf évidemment pour Lyon). L'utilisation de ces doubles ne pose d'ailleurs aucun problème majeur : les signatures y sont apposées comme sur les originaux et l'officier d'état civil indique toujours en clair, à la fin de l'acte, si les contractants et les témoins ont su signer. Seule obscurité au sujet de ces signatures, celles des mères : dans la grande majorité des cas, ces dernières ne sont pas indiquées comme étant décédées, mais leur présence éventuelle ne retient pas l'attention des autorités. Ne se déplaçaient-elles pas pour le mariage civil de leurs enfants ? Il semble plutôt qu'on ne leur demandait pas d'intervenir, pour deux raisons au moins : d'une part, c'était le père, et lui seul, qui assurait l'autorité morale de la famille ; d'autre part, à quoi bon obtenir d'elles qu'elles se manifestent puisque l'immense majorité d'entre elles n'auraient pu signer.

La qualité des documents a donc facilité des relevés clairs. Nous avons utilisé des grandes fiches susceptibles de recueillir huit actes. Une attention particulière a été portée aux témoins afin de relever, parmi eux, ceux qui étaient instituteurs, en vue d'une première esquisse de la carte scolaire. Nous reviendrons sur cette question au cours de cette étude, où nous présenterons plus en détail les documents tirés des archives scolaires.

Notons, enfin, le regret que nous éprouvons, d'avoir dû nous livrer à un traitement manuel de nos 30.000 individus, et de n'avoir pu bénéficier de la technique informatique pour multiplier rapprochements et corrélations...

UN DÉPARTEMENT DE LA FRANCE DU NORD-EST

Par rapport à la moyenne nationale établie par Maggiolo pour la même période, 1816-1820, le département du Rhône se situe dans le groupe des départements français les plus alphabétisés. Il dépasse de plus de 14 points la moyenne nationale (69,0 contre 54,3 %) et se rattache ainsi nettement à la zone Nord-Est de la France.

Il faut noter que le pourcentage que nous obtenons, 69,0 %, est bien supérieur à celui que donnait Maggiolo qui plaçait le Rhône dans le groupe des départements où les hommes signaient dans des proportions comprises entre 50 et 60 %. Mais Maggiolo n'avait pas inclus Lyon dans ses calculs. Le département, sans la ville, ne connaît alors, en effet, qu'une proportion de 58,9 d'hommes signant leur acte de mariage. A Lyon, elle atteint 85,2 %, et dans les faubourgs, 70,5 %. La différence ville-campagne se marque donc par un écart très marqué de 26 points. L'avance de Lyon, dans ce domaine de l'alphabétisation, n'est pas une découverte. Les travaux de M. Garden l'ont déjà démontrée : trente ans auparavant, à la veille de la Révolution, en 1786-89, d'après les mêmes sources et pour ne retenir que les milieux modestes de la ville, rappelons que les artisans lyonnais signaient à 66 % (cordonniers : 68 %, boulangers : 75 %). On sait aujourd'hui, depuis les travaux de MM. Quéniart, Vovelle et Poussou, que citent MM. Furet et Ozouf, que les villes sont toujours et, déjà depuis la fin du XVIIe siècle, des centres de très forte alphabétisation masculine.

Les taux féminins sont du même ordre. Maggiolo estimait que les femmes signaient en moyenne à 33 %. Nous obtenons un taux de 45,6 %, situant à nouveau le Rhône parmi les départements en tête de la France. Là encore, il faut distinguer entre taux rural, 33,7 % — tout le département sauf Lyon — et taux urbain, 63,4 %, le second étant presque le double du premier.

Les écarts entre taux masculin et taux féminin restent très élevés. Plus de 25 points dans les campagnes, ce qui est supérieur à l'écart national (21 points) calculé d'après les chiffres de Maggiolo (2). Les femmes des zones rurales n'ont pas encore opéré de rattrapage sensible sur le sexe masculin, à la différence des citadines. Encore qu'à Lyon, l'écart entre taux masculin et taux féminin reste sensiblement le même qu'à l'échelon national : l'avance de la ville, sur ce point, est fortement remise en question. Et c'est, curieusement, dans les faubourgs que l'inégalité est la moins accentuée : 15 points seulement. Ce faible écart s'explique, en fait, par la situation des hommes : alors que les femmes des faubourgs apparaissent très nettement plus proches des citadines (8 points d'écart) que des rurales (21,6 points), il n'en est pas de même de leurs compagnons dont la situation rappelle plus celle des habitants des campagnes qu'ils ne distancent que de 11,6 points que celle de leurs voisins lyonnais dont ils sont encore séparés par 14,7 points.

Il n'en reste pas moins que ces résultats prouvent, ou plutôt confirment, l'avance générale de la ville. Ils n'ont rien de nouveau. Ils permettent seulement d'affirmer que le rattachement du Rhône à la France du Nord est artificiel; il n'est dû qu'à la seule présence de la seconde ville du pays; les campagnes ne peuvent aucunement être comparées à celles de la Lorraine ou de la Franche-Comté. Le département du Rhône est constitué, sous l'aspect «culturel» comme sous l'aspect économique, d'une dualité fortement prononcée. Là encore, la conclusion est banale, mais c'est sur cette dualité que repose l'analyse que nous présentons de l'alphabétisation dans ce département.